SCDM

Société par actions simplifiée au capital de 175.916.110 euros
Siège social : Paris (75008), 32, avenue Hoche
330 139 239 RCS Paris

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS COLLECTIVES DES PROPRIETAIRES D'ACTIONS DE CATEGORIE D EN DATE DU 30 SEPTEMBRE 2024

Le 30 septembre 2024, à 14 heures 00,

la société HDMB, représentée par son Président Monsieur Martin Bouygues et la société HDOB représentée par son Président Monsieur Olivier Bouygues, en leur qualité de seuls actionnaires propriétaires d'actions SCDM de catégorie D ont pris à l'unanimité les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

La collectivité des propriétaires d'actions SCDM de catégorie D, en application de l'article 22 des statuts de la société tels que modifiés ce jour, décide de nommer à compter du 31 octobre 2024 en qualité de premiers membres du Conseil de surveillance institué ce jour, pour une durée indéterminée, les personnes suivantes :

- Monsieur Olivier Bouygues, né le 14 septembre 1950 à Suresnes (92), de nationalité française, demeurant à Paris (75008), 32, avenue Hoche,

- Monsieur Olivier Poupart-Lafarge, né le 26 octobre 1942 à Angers (49), de nationalité française et demeurant à Versailles (78000), 4, impasse Nattier,

- Monsieur Jean-François Guillemin, né le 7 décembre 1952 à Reims] (51100), de nationalité française et demeurant à Versailles (78000), 28, rue d'Angiviller,

lesquels déclarent tous accepter lesdites fonctions, satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour leur exercice et qu'il n'existe de leur chef aucune incompatibilité ni aucune interdiction à ces nominations.

TROISIEME DECISION

La collectivité des propriétaires d'actions SCDM de catégorie D, donne en tant que de besoin, tous pouvoirs au Président et à toute(s) personne(s) qu'il se substituerait, pour procéder à toute formalités, notamment auprès du greffe du tribunal de commerce.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé après lecture par les propriétaires des actions SCDM de catégorie D.

Pour extrait certifié conforme à l'original

Le Président

